

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



**Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la communes, les démarches pour la carte grise se font uniquement en ligne.**

- > La totalité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le seul site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

### Prudence

Des sites internet entretiennent l'ambiguïté en copiant l'apparence du site officiel dans un but lucratif et facturent les démarches d'obtention du certificat d'immatriculation plus cher que le prix officiel. Informez-vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise [via ce guide](#).

Si vous éprouvez des difficultés à faire votre demande sur internet, vous avez la possibilité d'être accompagné par un garage automobile agréé : [trouvez votre garage](#).

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, [consultez les démarches à suivre](#).

**NB : Le service public se dote d'un nouvel outil pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région.**





**VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR**  
PLACE URBAIN SÉNÈS  
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 **04.94.13.53.13**

 **04.94.13.53.00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.